



# Charte informatique du lycée Saint-Clair

---

## 1. Préambule

La présente Charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques et numériques à usage pédagogique ou administratif que le lycée Saint-Clair est susceptible de mettre à disposition de l'utilisateur (et sous-entendu, le cas échéant, de son représentant légal).

L'objectif de la Charte est d'instaurer la confiance dans l'utilisation de l'informatique, d'internet et des réseaux dans l'établissement et de préserver l'intégrité et le bon fonctionnement de ce système, dans le respect des droits et des libertés de chacun, ainsi que de rappeler l'application du droit en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur.

## 2. Champ d'application

### 2.1 Utilisateurs concernés

Sauf mention contraire, la présente charte s'applique à l'ensemble des utilisateurs du système d'information et de communication du lycée Saint-Clair, quel que soit leur statut, y compris les mandataires sociaux, salariés, intérimaires, stagiaires, employés de sociétés prestataires, visiteurs occasionnels, élèves, étudiants et apprentis. Les utilisateurs veillent à faire accepter valablement les règles posées dans la présente charte à toute personne à laquelle ils permettraient d'accéder au système d'information et de communication.

### 2.2 Système d'information et de communication

Le système d'information et de communication de l'entreprise est notamment constitué des éléments suivants : réseau informatique (serveurs, routeurs et connectique), photocopieurs, téléphones, smartphones, tablettes, ordinateurs (fixes ou portables), périphériques y compris clés USB, logiciels, fichiers, données et bases de données, système de messagerie, connexion internet, intranet, extranet, services interactifs...

Pour des raisons de sécurité du réseau, est également considéré comme faisant partie du système d'information et de communication le matériel personnel des utilisateurs connecté au réseau de l'entreprise, ou contenant des informations à caractère professionnel concernant l'établissement.

## 2.3 Autres accords sur l'utilisation du système d'information

La présente charte ne préjuge pas des accords particuliers pouvant porter sur l'utilisation du système d'information et de communication par les institutions représentatives, l'organisation d'élections par voie électronique ou la mise en télétravail de salariés.

## 3. Rôle et responsabilités du lycée Saint-Clair

### 3.1 Mise en application de la loi sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le lycée Saint-Clair s'engage à traiter les données personnelles de manière licite, loyale et transparente au regard de la personne concernée. L'établissement s'engage à protéger la vie privée des utilisateurs face aux nouvelles réalités du numérique. Les données traitées seront limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées.

### 3.2 Disponibilité et fiabilité du service

Le lycée Saint-Clair s'efforce de maintenir le service accessible de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir.

L'établissement peut interrompre l'accès, pour des raisons techniques ou pour toute autre raison, sans qu'il puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'utilisateur que pour tous tiers.

L'établissement ne garantit pas que le service soit exempt de toute interruption, retard, incident de sécurité ou erreur. L'établissement ne garantit pas les résultats obtenus à l'aide du service, ni la précision ou la fiabilité des informations acquises par son intermédiaire.

### 3.3 Filtrage des sites Internet

Un accès à Internet est attribué aux utilisateurs afin de permettre la consultation des sites au nom de l'établissement.

Le lycée Saint-Clair met en œuvre des systèmes de filtrage afin d'interdire l'accès à certains sites Internet dont le contenu lui semble illicite, en contradiction ou sans rapport avec ses objectifs éducatifs, ou qui requiert l'âge de la majorité.

### 3.4 Contrôle des pages Web

Le lycée Saint-Clair se réserve le droit de contrôler le contenu hébergé sur tout serveur mis en œuvre dans le cadre de l'activité en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation du service énoncées par la présente Charte.

L'établissement se réserve le droit de suspendre l'accès au service d'hébergement des contenus en cas de non-respect de la Charte et notamment dans l'hypothèse où l'utilisateur aurait diffusé un contenu manifestement illicite.

### 3.5 Contrôles techniques

L'établissement dispose des moyens techniques suivants pour procéder à des contrôles de l'utilisation du service sur toute partie qui en dépend : consultation de la mémoire cache, des disques durs, contrôle des flux, installation de limites d'accès, utilisation d'un portail captif et d'un pare-feu. L'établissement garantit à l'utilisateur que seuls ces moyens de contrôle peuvent être mis en œuvre dans un strict respect de la confidentialité et de la vie privée.

**Des informations techniques pourront être transmises à la demande d'une autorité judiciaire ou administrative.**

### 3.6 Missions du responsable informatique

Le Système d'information et de communication est géré par un responsable informatique. C'est lui qui gère les comptes des utilisateurs.

De manière générale, le responsable informatique a le droit de faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des moyens informatiques du lycée. Il informe, dans la mesure du possible, les utilisateurs de toute intervention susceptible de perturber ou d'interrompre l'utilisation habituelle des moyens informatiques.

En cas d'urgence, le responsable informatique pourra être amené à prendre toutes dispositions propres à assurer l'intégrité et la sécurité des systèmes et des utilisateurs.

Le responsable informatique a la possibilité de consulter les informations stockées par les utilisateurs (sauf le contenu des messages électroniques). Il se réserve le droit de supprimer les informations privées n'ayant pas lieu d'être stockées sur le réseau du lycée (jeux, logiciels divers, fichiers musicaux, images, vidéos...) sans en avertir le propriétaire.

Le responsable informatique peut être amené à surveiller les sessions des utilisateurs. Cette surveillance exceptionnelle est effectuée en cas d'agissements suspects et en liaison avec le chef d'établissement ou les responsables de l'établissement.

## 4. Engagements de l'utilisateur

### 4.1 Respect de la législation :

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif dans le cadre ci-dessous, et notamment à n'utiliser le service que :

- *Dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique*
- *Dans le respect des lois relatives à l'information, aux fichiers et aux libertés*
- *Dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui*

- *En s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, injurieux, diffamatoire, etc...*

Et de manière générale à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'une infraction et ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.

Dans le but de sensibiliser l'utilisateur à l'existence et au respect de la législation et de renforcer la prévention d'actes illicites, il est rappelé ici que sont notamment (mais pas exclusivement) interdits et pénalement sanctionnés :

- *L'atteinte à la vie privée d'autrui ;*
- *La diffamation et l'injure ;*
- *La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;*
- *L'incitation à la consommation de substances interdites ;*
- *La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence ; l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;*
- *La contrefaçon de marque ;*
- *La reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple, interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;*
- *Les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit, hormis une copie de sauvegarde dans les conditions prévues par le code de la propriété intellectuelle.*

#### 4.2 Préservation de l'intégrité du service :

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait du service. Il assure, à son niveau, la sécurité du service et s'engage à ne pas perturber volontairement son fonctionnement. Il s'engage notamment à :

- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un système connecté
- Ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, de saturer les ressources ...
- Ne pas introduire de programmes malveillants (virus, keylogger, ...)
- Ne pas modifier les configurations des matériels de l'établissement auxquels il a accès.
- Ne jamais quitter un ordinateur en laissant sa session sur le réseau ouverte.
- Ne jamais divulguer ses codes d'accès (identifiant et mot de passe) et ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur ni masquer sa propre identité.
- Ne pas altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation

- Informer immédiatement le responsable informatique du lycée Saint-Clair de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels ainsi que toute anomalie concernant le fonctionnement de matériels et/ou logiciels.

### 4.3 Bon usage

L'utilisateur s'engage à :

- S'assurer de la conservation de son travail (sauvegardes personnelles, etc...)
- Effectuer une utilisation rationnelle et loyale du service et notamment du réseau, des ressources informatiques afin d'en éviter la saturation ou le détournement à des fins personnelles.
- Ne pas soustraire des contenus au regard du responsable.
- Ne pas utiliser d'adresses de messagerie, ou de listes de diffusion pour un objectif autre qu'administratif ou pédagogique.
- Ne pas faire, à l'occasion du service, de la publicité sur des produits ou services du commerce.
- Ne pas influencer de façon significative sur la bonne marche des activités de l'établissement.
- Ne pas porter de manière générale préjudice à l'établissement. Toute information de nature à choquer les visiteurs, à dénigrer le lycée Saint-Clair ou toute personne intervenant au sein de l'établissement, ou à donner une image négative de la vie de ses membres est interdite. Sont notamment concernés les propos douteux ou les images qui pourraient choquer un public non-averti.

### 4.4 Utilisation d'équipement mobile personnel sur le réseau filaire et Wi-Fi

L'utilisation d'ordinateurs portables connectés au réseau filaire ou Wi-Fi du lycée Saint-Clair est autorisée pour les utilisateurs authentifiés. Le filtrage des sites internet et la sauvegarde des données de navigation s'applique de la même façon que sur le matériel du lycée.

## 5. Sanctions

Le non-respect des règles établies ou rappelées par la présente Charte pourra donner lieu à la limitation ou à la suspension de l'accès au service et à des sanctions disciplinaires conformément aux dispositions du règlement intérieur, indépendamment d'éventuelles sanctions pénales.

Signature du Chef d'Etablissement,  
M. Benoît ARONDEL

